



HAL
open science

Quel vivre ensemble possible avec le loup et le sanglier ?

Coralie Mounet

► **To cite this version:**

Coralie Mounet. Quel vivre ensemble possible avec le loup et le sanglier ?. Stéphane Frioux et Émilie-Anne Pépy. L'animal sauvage entre nuisance et patrimoine : approches socio-historiques des relations homme-nature, ENS editions, pp.71 - 82, 2009. halshs-00804274

HAL Id: halshs-00804274

<https://shs.hal.science/halshs-00804274>

Submitted on 25 Mar 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Quel « vivre ensemble » possible avec le loup et le sanglier ?

Coralie Mounet

Autrefois classée selon son caractère utile ou nuisible à l'agriculture, la faune sauvage est aujourd'hui considérée pour sa valeur en termes de biodiversité. Le glissement sémantique mis en évidence par André Micoud d'« espèce nuisible à détruire » à « espèce momentanément et localement proliférante à réguler »¹ est significatif de l'évolution de la représentation de l'environnement de nos sociétés occidentales : nous sommes passés d'une vision anthropocentrée à une vision écocentrée. Le sauvage est devenu désirable et, comme l'affirme Sophie Bobbé, « une nouvelle culture du sauvage » s'impose².

Mais si les pratiques autrefois légitimes³ sont aujourd'hui mises en minorité, elles sont encore portées par certains acteurs. Les acteurs porteurs de « nouveaux » et d'« anciens » rapports à la faune sauvage se côtoient fréquemment dans des espaces en voie de mutation tels que les territoires ruraux, dont les objectifs initiaux de production se doublent aujourd'hui de multiples enjeux, environnementaux⁴, mais aussi récréatifs et résidentiels. Avec la mobilité grandissante et la multiterritorialité⁵, de nouveaux acteurs sont impliqués dans ces territoires et tentent d'y faire valoir leurs intérêts. Les territoires ruraux sont ainsi régulièrement le théâtre de situations conflictuelles⁶, engendrées par la confrontation d'acteurs aux visions divergentes de l'espace et de son utilisation. Ces conflits concernent plus particulièrement les usagers traditionnels que sont les acteurs du monde agricole dont la maîtrise spatiale décline au profit des nouveaux acteurs.

De plus, ces territoires, constitués de nombreuses zones de transition entre espace sauvage et espace cultivé ou habité, sont les lieux privilégiés de la confrontation entre la faune sauvage et les hommes. Dans la faune sauvage, ce sont essentiellement les espèces emblématiques (grands mammifères, grands oiseaux) qui se développent, profitant d'un contexte biologique, socioculturel et juridique favorable. Certains de ces animaux ne se cantonnent plus alors à leur « juste place »⁷, transgressant régulièrement les frontières du sauvage et du domestique. Ce faisant, ils provoquent la rencontre de ces acteurs aux représentations différentes et leur imposent une confrontation jusque-là soigneusement évitée.

Face à de tels comportements incertains, il s'agit à l'heure actuelle de définir les modalités de prise en charge de ces animaux. Mais cette entente n'est pas aisée, les hommes ne s'accordant pas sur les modalités d'une bonne gestion.

C'est le cas du loup et du sanglier qui, bénéficiant des conditions favorables à leur reproduction sur le territoire français, est revenu pour l'un et s'est multiplié pour l'autre dans les espaces ruraux des Alpes françaises. Cette progression relativement récente s'accompagne de dégâts dans les troupeaux domestiques d'ovins, de caprins, parfois de bovins, ou dans les champs de céréales et les prairies. Ces dégâts sont à l'origine de conflits opposant les partisans de ces animaux (naturalistes pour les loups et chasseurs pour les sangliers), portés par l'évolution actuelle, à leurs détracteurs (éleveurs et bergers pour les loups et agriculteurs pour les sangliers). Par leur présence, ces deux animaux bouleversent donc les rapports entre les acteurs d'un même territoire et participent à la redéfinition du « vivre ensemble » local.

Il s'agit donc, dans cet article, de comprendre les processus à l'oeuvre dans les conflits qui opposent les acteurs au sujet de ces animaux et d'interroger les formes de liens sociaux que ces animaux engendrent.

¹ André Micoud et al., *Les animaux dits nuisibles : essai sur l'évolution récente d'une notion*

² Sophie Bobbé, « L'ours des Pyrénées, un sauvage parmi tant d'autres ».

³ Par exemple, des pratiques de destruction des animaux nuisibles, découlant d'une vision de la faune sauvage selon son rapport utile ou nuisible à l'agriculture.

⁴ Pierre Alphanéry, *Les campagnes françaises de l'agriculture à l'environnement (1945-2000). Politiques publiques, dynamiques sociales et enjeux territoriaux*

⁵ Jean Viard, *Le tiers espace. Essai sur la nature*.

⁶ Bruno Charlier, *La défense de l'environnement : entre espace et territoire. Géographie des conflits environnementaux déclenchés en France depuis 1974*.

⁷ Isabelle Mauz, « Les conceptions de la juste place des animaux dans les Alpes françaises ».

Plus précisément, c'est à travers l'analyse des postures et des discours des protagonistes que nous questionnerons la capacité des animaux à créer des associations inédites d'acteurs, au-delà des groupes sociaux préétablis. Nous nous intéresserons ensuite aux modalités de réorganisation du « vivre ensemble » local, conflictuel ou non.

Des arguments communs entre le conflit lié au loup et celui lié au sanglier

Penchons-nous dans un premier temps sur les discours des acteurs : que nous enseignent-ils des relations qu'ils entretiennent avec les autres protagonistes du conflit ?

Contrairement au cas du sanglier, la crise provoquée par la présence du loup a fait l'objet de nombreuses études en sciences humaines. En particulier, Isabelle Mauz a décrit les thèses mises en avant par chacun des acteurs à l'arrivée du loup dans leur territoire, en Vanoise⁸. Elle a catégorisé les arguments des uns et des autres dans deux grandes controverses, émanant, d'une part, du camp des « lycophiles » composé du monde de la protection de la nature et, d'autre part, du camp des « lycophobes » essentiellement composé du monde agricole. Alors que les lycophiles stigmatisent le pastoralisme, les lycophobes font le procès du loup : les difficultés rencontrées par le monde agricole seraient, pour les uns, dues à son fonctionnement même et, pour les autres, liées à la présence du loup qui en compromettrait fortement l'équilibre.

Les entretiens que nous avons effectués sur des terrains différents⁹ ont confirmé ces résultats : les grandes lignes argumentatives peuvent être ici rapidement esquissées.

Tout d'abord, pour les éleveurs et les bergers interrogés, le loup aurait été réintroduit clandestinement et ne serait pas revenu naturellement comme l'affirment les naturalistes mais également le gouvernement. Selon eux, plusieurs indicateurs confirmeraient cette thèse dont, notamment, le manque de sauvagerie du loup. D'autre part, son comportement ne correspondrait en rien à ce que voudraient bien affirmer les protecteurs du loup : il ne tuerait pas pour manger mais bien pour le simple plaisir de tuer, ne choisirait pas dans ses victimes les bêtes les plus faibles ou malades. Enfin, sa présence en France ne serait pas nécessaire pour la survie de l'espèce et, en outre, ne servirait à rien. Au contraire, elle compromettrait le fonctionnement de l'élevage, seul réel producteur de biodiversité. À travers ce discours, le monde de l'élevage signifie aux partisans du loup leur incompetence en matière de « sauvage ». Ceux-là ne sauraient pas distinguer les animaux sauvages des animaux au comportement anormal et véhiculeraient des idées fausses quant aux moeurs du carnivore. Cette incompetence irait jusqu'à ignorer le danger que représenterait le loup par son anthropophagie présumée. Enfin, les supposés instigateurs de la réintroduction de cet animal sont tenus comme responsables de ses débordements et, tels des apprentis sorciers, accusés de ne plus pouvoir maîtriser l'expansion du prédateur.

Pour les partisans du loup, les problèmes rencontrés par le monde agricole proviendraient des dysfonctionnements de l'élevage en France. Les éleveurs et les bergers auraient de mauvaises pratiques, que le loup ne ferait que mettre en évidence : le gardiennage des troupeaux domestiques ferait défaut et offrirait au prédateur des proies faciles. D'autre part, les dégâts occasionnés par le carnivore et tant décriés par la profession agricole seraient à relativiser au vu de ceux perpétrés par les chiens errants. Le loup ne servirait que de bouc émissaire à une profession en proie à d'importantes difficultés structurelles. Pour certains, il aurait même permis de mettre en avant ces difficultés et d'améliorer les conditions de travail, notamment des bergers. Enfin, les éleveurs profiteraient largement des indemnités, et certains d'entre eux ne seraient que des chercheurs de primes.

⁸ Isabelle Mauz, *Gens, cornes et crocs*.

⁹ Environ 70 entretiens semi-directifs réalisés auprès des acteurs des deux conflits, dans des terrains localisés en Isère et en Drôme. Les terrains prospectés pour le loup sont la réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors, le Parc naturel régional du Vercors et la commune d'Alleverd. Pour le sanglier, le découpage des terrains s'est basé sur les unités de gestion dessinées par la Fédération départementale des chasseurs de l'Isère : quatre secteurs (Valbonnais, plateau matheysin, Trièves et Vif-Gua) ont été étudiés

Dans ce conflit, les chasseurs rencontrés sur nos terrains se joignent au groupe des lycophobes, en adoptant un discours analogue, bien que tous les éleveurs et les bergers rencontrés ne soient pas toujours satisfaits d'un tel rapprochement.

Si l'on procède au même type d'analyse à propos du sanglier, une certaine similarité se profile dans la trame argumentative des discours des uns et des autres.

À travers le procès qu'ils font au sanglier, les agriculteurs déjugent les chasseurs et la gestion qu'ils mènent. Ainsi, le sanglier ne présenterait pas les attributs de la sauvagerie mais plutôt ceux d'un porc domestique. La couleur de sa robe, sa masse corporelle importante, sa prolificité jugée anormale, son comportement peu farouche, sa prétendue récente sédentarisation sont là pour témoigner de son désensauvagement progressif. En seraient responsables les chasseurs qui, pour assouvir leur plaisir de chasse, auraient procédé à des lâchers d'animaux croisés avec des porcs domestiques et les nourrirait de manière abondante en maïs, sous prétexte de les dissuader de s'alimenter dans les cultures. Ils auraient ainsi obtenu rapidement une population de sangliers très importante et au goût prononcé pour la nourriture domestique, à l'origine des dégâts. De plus, les chasseurs seraient aujourd'hui dans l'impossibilité de maîtriser cette augmentation importante. À nouveau, le discours porté par le monde agricole vise à démontrer que les gestionnaires de l'animal seraient non seulement incapables de produire du sauvage mais seraient également, tels des apprentis sorciers, débordés par la prolifération de leurs protégés.

En réponse à ces accusations, les chasseurs adoptent un discours culpabilisant le monde agricole, comme le font les naturalistes à propos du loup. Si les agriculteurs subissent des dégâts de la part des sangliers, c'est qu'ils auraient de mauvaises pratiques. Par la culture du maïs, céréale fortement appétente pour l'ongulé, ou encore l'épandage de fumier, favorable au développement de vers de terre appréciés des sangliers, les agriculteurs rendraient leurs champs trop attractifs et, ainsi, les dégâts inévitables. En outre, ces dégâts ne seraient pas si importants que veulent bien le dire les agriculteurs : ils feraient, en effet, des déclarations « au moindre coup de nez » de sanglier dans leur champ. Ayant trouvé comme bouc émissaire le sanglier, les agriculteurs passeraient ainsi sous silence les difficultés de l'agriculture. Enfin, ils profiteraient largement des indemnités issues de la chasse.

Les quelques naturalistes interrogés s'entendent pour affirmer que ce conflit est celui des agriculteurs et des chasseurs et qu'il ne les concerne pas, le sanglier n'étant pas en voie de disparition. Le sanglier, moins emblématique que le loup, n'intéresse en effet que peu les naturalistes et, de manière générale, il semble bien que tous les animaux sauvages ne bénéficient pas automatiquement de la même attention de leur part.

À la lumière de ce qui vient d'être décrit, les postures des acteurs n'apparaissent pas constantes et ne semblent pas régies par leur appartenance à un groupe social constitué. Au contraire, les acteurs se positionnent et s'allient à d'autres protagonistes de manière différente selon la situation étudiée. En effet, si le monde agricole, victime des animaux dans les deux conflits, adopte le même type d'argumentaire, en faisant le procès du loup ou du sanglier et de leurs partisans, les naturalistes et les chasseurs n'ont pas le même positionnement selon l'animal concerné. Alors que les premiers sont fortement engagés en faveur du loup, ils ne se préoccupent guère du sanglier. Quant aux seconds, ils se rangent aux côtés du monde agricole pour le loup mais s'opposent à lui à propos du sanglier. Un groupe social constitué n'a donc pas forcément un discours préétabli sur la faune sauvage au sens large mais adopte un type d'argumentaire spécifique à chaque animal concerné. En outre, des acteurs appartenant à des groupes sociaux différents peuvent montrer le même type de rhétorique. La similitude dans les discours adoptés par les naturalistes à propos du loup et par les chasseurs à propos du sanglier prouve, en effet, que les animaux sont capables d'engendrer des postures analogues chez leurs défenseurs, bien qu'il s'agisse d'acteurs opposés sur de nombreux sujets. En ce sens, ils ont une capacité à regrouper des acteurs d'une manière inédite, en somme à provoquer du lien social nouveau, au-delà des groupes sociaux établis que la « société faite »¹⁰ donne à voir. Ils clivent les acteurs en deux groupes, selon qu'ils subissent les dommages de l'animal et le

¹⁰ Bruno Latour, *Changer de société. Refaire de la sociologie*.

considèrent comme une nuisance ou qu'ils perçoivent cette espèce comme un emblème du sauvage et d'un patrimoine à préserver. Derrière ce clivage dans le rapport à l'animal, se profilent des rapports à l'environnement différents : des logiques environnementales (récréatives ou gestionnaires) s'opposent ici à des logiques productives de viande ou d'espace. Mais ces deux types de logiques, que nous venons de distinguer, pourraient être, au fond, regroupés sous une même logique, celle de la production d'espace et d'animaux, domestique ou artificiel¹¹ pour le monde agricole et sauvage ou naturel pour les partisans du loup ou du sanglier. En somme, la production et la protection d'un patrimoine culturel s'opposent ici à la production et la protection d'un patrimoine naturel. Cette grille de lecture permet de dégager des discours opposés sur l'espace rural : les acteurs ayant un rapport productif de type « culturel » se veulent porteurs des valeurs de l'ancienne ruralité, des valeurs traditionnelles¹²; les acteurs ayant un rapport productif de type « naturel » avancent des actions plus respectueuses de l'environnement.

Malgré la pertinence de cette dichotomie, prouvée par les résultats qu'elle permet d'éclairer, celle-ci ne peut être le seul facteur explicatif des positions des acteurs. Si c'était le cas, chaque territoire confronté à de tels conflits verrait les mêmes groupes d'acteurs se constituer et développer les arguments types identifiés. Or, à la lumière des terrains étudiés, des disparités apparaissent entre les territoires. Le degré de conflictualité et les alliances entre acteurs ne semblent pas constants : le « vivre ensemble », conflictuel ou non, diffère entre les territoires.

Quels sont les facteurs générant cette disparité ? L'hypothèse est la suivante : les arguments présentés précédemment sont ce que nous appelons des *arguments génériques*. Dans chacun des terrains étudiés et bien que certains ne soient plus au centre du conflit, ils sont systématiquement évoqués par les acteurs. Ce faisant, les acteurs revendiquent leur appartenance à des camps constitués autour d'un conflit donné et caractérisés, aujourd'hui, par une relative stabilité dans les arguments développés par leurs membres. Ils affirment ainsi une posture que nous avons nommée *macrosociale*. Mais au-delà de ces arguments génériques, il existe des positionnements propres à chaque territoire et des innovations locales auquel aucun modèle prédictif ne semble s'appliquer. Dans ce cas, les *arguments spécifiques* développés par les acteurs ou encore les postures *microsociales* reflètent la contingence de l'organisation des « vivre ensemble » territoriaux.

Dans la suite de cet article, nous nous attacherons à dégager les aspects contingents de trois territoires : la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors et le Parc naturel régional du Vercors (qui gère cette réserve située en son sein) confrontés au loup ; le secteur du Valbonnais confronté au sanglier et caractérisé par sa proximité avec le Parc national des Écrins. L'influence des combinaisons possibles entre espaces et espèces aux statuts juridiques variés sera ainsi interrogée, à travers l'impact de la présence d'espèce protégée (le loup) ou ordinaire (le sanglier) dans des espaces protégés à vocation réglementaire (réserve naturelle et parc national) ou non (parc naturel régional).

Des espaces et des espèces au statut ordinaire ou protégé : des combinaisons vectrices d'innovations territoriales

La gestion du loup en tant qu'espèce strictement protégée relève de l'État. Indemnisation, mesures de protection, dont l'organisation est prévue par un « plan d'action sur le loup », sont conjointement prises en charge par les ministères de l'Environnement et de l'Agriculture. Les espaces protégés à vocation réglementaire comme les parcs nationaux et les réserves naturelles ont donc pour premier rôle d'appliquer la protection stricte du loup.

Dès l'installation du loup en 1998 sur son territoire, la réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors, par la mobilisation de ses agents, a pris part aux différents protocoles visant à dénombrer la population de loups, à situer leur territoire, bref à améliorer les connaissances autour de cet animal. Mais

¹¹ En référence aux mondes sauvage / domestique et naturel / artificiel identifiés par Isabelle Mauz, *Gens, Cornes et Crocs*.

¹² Coralie Mounet, « Le monde agricole confronté au loup, au sanglier et à leurs partisans : un conflit d'usage et de représentation »

en plus d'appliquer la gestion prévue à l'échelle nationale, les gestionnaires de cet espace ont mis en oeuvre des moyens spécifiques dans l'objectif de faciliter, dans la mesure du possible, la vie des éleveurs et bergers. Les gardes de la réserve ont été mis à disposition des professionnels de l'élevage pour constater les dégâts¹³ mais également pour accompagner leur changement de pratiques et l'adoption de mesures de protection prévus par le dispositif national. En outre, grâce à des lignes budgétaires propres, la réserve et le parc ont complété le financement national de certaines mesures de protection. Enfin, ces gestionnaires ont mené une sorte de négociation autour des conséquences de la présence de ce prédateur par diverses réunions et discussions¹⁴.

La mobilisation de tels moyens financiers et humains et le rôle de médiation joué par le parc et la réserve ont eu pour conséquence de réduire le conflit installé dans les premiers temps entre le monde agricole et les gestionnaires. Cette situation a participé également à l'adoption par l'ensemble des éleveurs concernés de systèmes de protection pour leur troupeau. La particularité des Hauts-Plateaux réside également dans la constitution de regroupements d'acteurs et le développement de discours spécifiques. Ainsi, certains acteurs du monde de l'élevage, et notamment les grands transhumants, reconnaissent le rôle bénéfique de la réserve. De même, des relations privilégiées lient les acteurs présents quotidiennement sur les Hauts-Plateaux : les bergers et les gardes s'entraident, et une identité commune semble s'être constituée.

Au final, l'expérience de ce territoire montre que le conflit autour d'une espèce protégée potentiellement nuisante peut être moins exacerbé dans un espace à vocation réglementaire, pour peu que les gestionnaires prennent en compte l'aspect humain, en plus de l'aspect environnemental. Ainsi, dans de telles conditions, la gestion d'une espèce protégée semble plus aisée dans la nature remarquable d'un espace protégé à vocation réglementaire.

Les loups présents sur la réserve ont ensuite débordé dans la nature « ordinaire » du parc naturel régional, espace protégé à vocation non réglementaire. Il a été alors décidé d'appliquer sur l'espace du parc la même gestion déjà menée dans la réserve, avec toutefois des moyens humains moins importants, l'espace de compétence des gardes étant strictement limité à la réserve. Là encore, grâce à une telle politique locale prévoyant des mesures d'accompagnement spécifiques, le monde agricole a été davantage entouré que dans un espace sans statut particulier. Par ailleurs, la commission parlementaire d'enquête conduite en 2003 par Christian Estrosi et Daniel Spagnou a pris comme cas exemplaire la gestion du loup menée par le Parc naturel régional du Vercors mais également par celui du Queyras qui a aussi développé des moyens spécifiques¹⁵.

Pourtant, certains éleveurs et/ou bergers locaux du Parc naturel régional du Vercors ont un discours plus polémique. Au moment des entretiens, ils se disaient insatisfaits de la politique du parc, celui-ci n'ayant « d'yeux que pour la réserve ». Selon eux, la totalité des financements irait, à leurs dépens, aux éleveurs des Hauts-Plateaux. Or, leur relation avec ces éleveurs et bergers situés « là-haut » est pratiquement inexistante : ce ne sont pas des « gens d'ici », et les hommes présents sur l'alpage ne sont pas des éleveurs mais des bergers. Si le discours polémique chez les éleveurs et les bergers de la réserve naturelle s'est émoussé, c'est qu'ils seraient entrés dans le jeu du parc qui voudrait faire de la réserve un espace exemplaire : « Ils veulent faire un endroit modèle, comme en ville, on pourrait faire un quartier modèle avec des gens modèles dedans » (un éleveur berger).

Enfin, pour se démarquer de la situation sur la réserve, les éleveurs du parc reprennent même à leur compte certains arguments des partisans des loups. Les bergers ne garderaient pas leur troupeau ou encore certains éleveurs ne seraient pas de bons professionnels et seraient des « magouilleurs ». D'autres éleveurs expliquent encore la situation peu conflictuelle sur la réserve par la différence qui les sépare des éleveurs y estivant : grands transhumants, étrangers à la région, ces professionnels ne seraient pas

¹³ L'intervention des gardes de la réserve dans les constats d'attaque constitue une spécificité de cet espace : s'appuyant sur un réseau de radios reliant les bergers et les gardes, elle a permis d'accélérer et de simplifier la procédure à engager en cas d'attaque

¹⁴ Coralie Mounet et Pierre-Eymard Biron, « Le loup dans le Vercors : gestion concertée ou "négociée" ? ».

¹⁵ Christian Estrosi et Daniel Spagnou, *Prédateurs et pastoralisme de montagne : priorité à l'homme*, Commission d'enquête, Rapport no 825, 2003

comparables à eux. Des arguments nouveaux, bien loin des postures génériques, voient donc le jour. En outre, des associations d'acteurs inédites apparaissent : les éleveurs locaux transhumant sur les Hauts-Plateaux rejoignent dans leur propos les éleveurs contestataires du parc. L'unité première des lycophobes s'effrite donc pour laisser s'exprimer une opposition selon l'appartenance ou non au territoire.

Le discours du monde de l'élevage qui semblait dans un premier temps homogène se différencie donc lorsqu'on se penche sur les spécificités locales d'un territoire. Ainsi, les éleveurs ne semblent pas si unis et des scissions sont perceptibles dans le camp des lycophobes. C'est d'ailleurs ce que regrette une éleveuse : « Ce qui est très dommage, c'est que ça va nous partager. » Les non-humains (animaux et espaces) positionnent donc les acteurs dans des associations particulières, indécélables dans leurs arguments génériques.

Étudions à présent le cas du sanglier dans le secteur du Valbonnais, à proximité du Parc national des Écrins.

À l'inverse de la gestion du loup prise en charge par les agents de l'État, celle du sanglier est appliquée par le monde de la chasse. Prélèvements, indemnités, mesures de protection sont financés et mis en place par les chasseurs eux-mêmes. Si les schémas cynégétiques récemment adoptés apportent certaines restrictions, la chasse au sanglier reste relativement peu cadrée, en comparaison de la chasse à d'autres grands gibiers. Alors que la gestion du loup est plutôt descendante et fortement contrainte, celle du sanglier est plutôt ascendante et peu contrainte.

Dans le Valbonnais, les populations de sangliers, gérées par les chasseurs des associations communales de chasse agréées (ACCA) des communes concernées, provoquent des dégâts dans les cultures. La présence d'un espace protégé à vocation réglementaire, le Parc national des Écrins, dont les limites se superposent à celles des communes du secteur, n'engendre pas la même situation que dans le cas de la gestion du loup dans le Vercors : au contraire, elle apparaît comme vecteur de conflits. En effet, bien loin de jouer le rôle de médiateur, le parc endosse plutôt celui de bouc émissaire. Il est, en effet, accusé de jouer le rôle de réserve, conférant au sanglier un statut d'espèce protégée, par l'interdiction de chasse dans son espace. D'après certains chasseurs, les sangliers y trouveraient la tranquillité le jour et sortiraient la nuit pour faire des dégâts sur les espaces cultivés en périphérie. Par une telle accusation, les chasseurs sont parvenus à opérer un basculement du conflit, rangeant de leur côté et contre le parc, les agriculteurs initialement accusateurs des résultats de la gestion cynégétique. Cette alliance a abouti à une battue de décantonnement pratiquée au sein de l'espace protégé par des lieutenants de louveterie et des chasseurs volontaires. Le port d'arme étant interdit dans cet espace, l'objectif était de déranger par le bruit les sangliers remisés dans le parc et de les diriger vers la périphérie, où ils étaient attendus par une rangée d'hommes armés de fusils. Ici donc, l'intrusion réelle ou supposée dans un espace protégé d'un animal relevant de la nature ordinaire a eu pour conséquence de remettre en cause le rôle de protection de cet espace. Au regard de cette expérience, il est à se demander si une espèce ordinaire serait moins à sa place dans la nature remarquable d'un espace sanctuaire que dans une nature ordinaire. Mais surtout, des regroupements d'acteurs spécifiques au territoire sont identifiables. Au-delà de l'appartenance macrosociale à des camps opposés, c'est ici l'appartenance locale qui fait du lien social : agriculteurs et chasseurs se liguent contre des instances de protection, porteuses des valeurs nationales de protection et ressenties comme imposées au tissu social local.

Conclusion

Les non-humains ont donc bien la capacité de faire du social. Ils génèrent, pour un même groupe d'acteurs, des discours variables. Les acteurs n'adoptent pas une position constante envers la faune sauvage en règle générale, mais bien une position spécifique à l'animal considéré, en fonction du rapport entretenu avec celui-ci. Les thèses développées par les uns et les autres montrent une certaine régularité : le rapport à l'animal considéré, sous-tendu par des logiques de production d'une nature « naturelle » ou d'une nature « culturelle », semble en effet dicter aux acteurs un argumentaire préétabli, transposable aux différents territoires.

Mais au-delà de ces arguments génériques, réaffirmant l'appartenance des acteurs à un regroupement d'acteurs, il existe des innovations locales en termes de justifications, de positionnements et de relations sociales. Bien loin de présenter une même configuration, quel que soit le territoire touché, le « vivre ensemble » autour d'un animal donné s'exprime et se construit différemment selon des spécificités territoriales. Ces spécificités locales, cette contingence des ordres locaux peuvent être expliquées, entre autres, par des combinaisons différentes d'actants non humains ou d'*opérateurs territoriaux*¹⁶. Ainsi, les configurations multiples possibles, croisant espaces et espèces au statut protégé ou ordinaire, semblent jouer un rôle dans le degré de conflictualité d'un territoire et les alliances entre acteurs. Or, ces innovations-là sont, semble-t-il, la clé de la maîtrise territoriale des conflits.

¹⁶ Coralie Mounet, *Les territoires de l'imprévisible. Conflits, controverses et « vivre ensemble » autour de la gestion de la faune sauvage. Le cas du loup et du sanglier dans les Alpes françaises*

Références bibliographiques

ALPHANDERY Pierre, *Les campagnes françaises de l'agriculture à l'environnement (1945-2000). Politiques publiques, dynamiques sociales et enjeux territoriaux*, thèse de doctorat en sociologie, Institut d'études politiques de Paris, 2001.

BOBBE Sophie, « L'ours des Pyrénées, un sauvage parmi tant d'autres », *L'ours des Pyrénées : les 4 vérités*, Philippe Terrance éd., Toulouse, Privat, 2005, p. 123-146.

CHARLIER Bruno, *La défense de l'environnement : entre espace et territoire. Géographie des conflits environnementaux déclenchés en France depuis 1974*, thèse de doctorat en géographie, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 1999.

LATOUR Bruno, *Changer de société. Refaire de la sociologie*, Paris, La Découverte, 2006.

MAUZ Isabelle, « Les conceptions de la juste place des animaux dans les Alpes françaises », *Espaces et sociétés*, no 110-111, 2002, p. 129-145.

MAUZ Isabelle, *Gens, cornes et crocs*, Paris, Ed. INRA, Coed. Cemagref, Cirad, Ifremer, NSS, collection Indisciplines, 2005.

MICOUD André, LANEYRIE Philippe et CHANTREL Catherine, *Les animaux dits nuisibles : essai sur l'évolution récente d'une notion*, Compte rendu de recherche Subvention SRETIE / MERE / 88050, 1989.

MOUNET Coralie, *Les territoires de l'imprévisible. Conflits, controverses et « vivre ensemble » autour de la gestion de la faune sauvage. Le cas du loup et du sanglier dans les Alpes françaises*, thèse de doctorat en géographie, Université Joseph Fourier, Grenoble I, 2007.

MOUNET Coralie, « Le monde agricole confronté au loup, au sanglier et à leurs partisans : un conflit d'usage et de représentation », *Revue de géographie alpine*, no 4, 2006, p. 89-109.

MOUNET Coralie et BIRON Pierre-Eymard, « Le loup dans le Vercors : gestion concertée ou "négociée" ? », *Montagnes méditerranéennes*, no 18, 2003, p. 39-45.

VIARD Jean, *Le tiers espace. Essai sur la nature*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1990.